

PREFECTURE DE LA CREUSE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

CATEGORIE DE DOCUMENTS	D.U.A. et conservation dans le service	SORT FINAL AU TERME DE LA DUA	OBSERVATIONS
<i>CARRIERES ET INSTALLATIONS CLASSEES</i>			
Dossiers des carrières	durée d'exploitation	C	
Dossiers d'installations classées	durée de validité	C	
Plaintes relatives aux carrières et aux installations - plaintes suivies d'un rapport	10 ans	C	Documents pouvant être réintégrés dans le dossier de l'installation
- plaintes non suivies d'effet	5 ans	E	
<i>RESEAUX DE GAZ ET D'ELECTRICITE</i>			
Installations de lignes électriques, de canalisations de gaz, de câbles France Télécom	5 ans	C	
Arrêté préfectoral d'autorisation de pénétrer sur le domaine privé	5 ans	T	Conserver les arrêtés définitifs Eliminer les arrêtés temporaires

CATEGORIE DE DOCUMENTS	D.U.A. et conservation dans le service	SORT FINAL AU TERME DE LA DUA	OBSERVATIONS
URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
Enquêtes préalables à l'établissement de servitudes	Durée de validité		
- Dossier d'enquête préalable		C	
- Indemnisation des commissaires enquêteurs		E	
- Arrêtés temporaires		E	
Opérations immobilières			
- Déclarations d'utilité publique	10 ans en cas de prorogation ou 5 ans sans prorogation	C	
- Expropriations	durée d'utilité dans le service	C	
GESTION DE L'EAU			
Dossier d'instruction dans le cadre de la loi sur l'eau	durée d'utilité dans le service	C	
Dossier dans le cadre de la Mission interservices de l'eau	durée d'utilité dans le service	E	Secrétariat de la mission assuré par la D.D.A

CATEGORIE DE DOCUMENTS	D.U.A. et conservation dans le service	SORT FINAL AU TERME DE LA DUA	OBSERVATIONS
Plan de prévention des risques d'inondation	durée d'utilité dans le service	C	
Plan d'action départemental en cas de pollution des eaux	durée d'utilité dans le service	C	
Dossier d'instruction d'affaire liée à la pollution des eaux	durée d'utilité dans le service	C	
Zonage d'assainissement collectif et non collectif	durée d'utilité dans le service	C	Dossier par commune
Réunion du comité syndical et de l'Établissement public pour l'aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA)			
- PV sans réponse du préfet	5 ans	E	
- PV avec réponse et lettre de réponse	5 ans	C	
ASSOCIATIONS			
Dossier des associations d'environnement agréées	durée de validité	C	
INFORMATION ET SURVEILLANCE			
Campagne de sensibilisation à l'environnement	5 ans	C	

CATEGORIE DE DOCUMENTS	D.U.A. et conservation dans le service	SORT FINAL AU TERME DE LA DUA	OBSERVATIONS
Commission locale d'information et de surveillance	durée d'utilité dans le service	C	
Lutte contre le bruit - classement des voies bruyantes	durée de validité	C	
- normes pour les discothèques, les salles polyvalentes	durée de validité	C	
Plan départemental d'élimination des déchets	durée de validité	C	
Arrêté préfectoral de certificat de capacité	durée de validité	C	
RESERVES NATURELLES			Instruction DPACI/RES/2005/02 (20 janvier 2005) sur les archives des parcs naturels régionaux. En Limousin, elles sont traitées par les AD de Haute-Vienne.
Dossier des réserves naturelles	durée d'utilité dans le service	C	
PATRIMOINE FORESTIER			
Dossier de soumission et de distraction	durée d'utilité dans le service	E	Conservé à l'O.N.F.

CATEGORIE DE DOCUMENTS	D.U.A. et conservation dans le service	SORT FINAL AU TERME DE LA DUA	OBSERVATIONS
Autorisations de coupe et d'abattage d'arbres	5 ans	E	
Dossier de défrichement	durée d'utilité dans le service	E	Conservé à la D.D.A.F.
CHASSE ET FAUNE SAUVAGE			
Instructions ministérielles	Durée d'utilité dans le service	C	Conserver un seul exemplaire.
Instructions sur les permis de chasser	Durée d'utilité dans le service	C	Conserver un seul exemplaire.
Règlement permanent sur la police de la chasse	Durée de validité du règlement	C	
Plans de chasse	Durée d'utilité dans le service	C	Document de synthèse
ACCA et AICA			
- Création des associations	5 ans	C	
- Règlements intérieurs et règlements de chasse	Durée de validité du règlement	T	Conserver les dossiers des communes commençant par les lettres B et T.

CATEGORIE DE DOCUMENTS	D.U.A. et conservation dans le service	SORT FINAL AU TERME DE LA DUA	OBSERVATIONS
Dossiers de contentieux	10 ans	T	Verser les dossiers correspondant aux années de recensement 1946, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990
Commissions de gardes particuliers expirées et non renouvelées, démissions de gardes particuliers	5 ans après radiation ou 6 ans à compter du dernier renouvellement	E	On peut envisager la conservation de quelques spécimens (1 boîte maximum).
Destruction de nuisibles : comptes-rendus de réunions, instruction des demandes émanant des communes	5 ans	C	
Destruction d'oiseaux nuisibles (corbeaux, pies)			
- Compte-rendu de réunions, arrêtés, toute instruction à caractère général	5 ans	C	
- Déclarations de piégeage	5 ans	E	
Dégâts causés par les blaireaux, corbeaux, renards et lapins gravement nuisibles : instruction des demandes	5 ans	C	
Reprises de lapins	5 ans	T	Dossiers redondants se limitant généralement à la demande d'intervention formulée par le maire et à l'arrêté établi en réponse. Critère de tri : versement d'une

CATEGORIE DE DOCUMENTS	D.U.A. et conservation dans le service	SORT FINAL AU TERME DE LA DUA	OBSERVATIONS
			année témoin.
Battues administratives, battues aux renards organisées par les lieutenants de louveterie : dossiers d'instruction	5 ans	C	Conserver les dossiers ayant donné lieu à instruction au cas par cas ; éliminer les collections d'arrêtés type.
Primes allouées pour la destruction de nuisibles : arrêtés nominatifs	5 ans	E	
PECHE			
Election des organes décisionnels des associations de pêche - procès-verbal d'élection - décisions du préfet et avis des services déconcentrés - Autres pièces du dossier	10 ans	C C E	
Schémas halieutique et piscicole	Durée d'utilité dans le service	C	Eliminer les schémas des autres départements
Résultats des pêches électriques	Durée d'utilité dans le service	E	Sous réserve de conservation de l'original par les services de la

CATEGORIE DE DOCUMENTS	D.U.A. et conservation dans le service	SORT FINAL AU TERME DE LA DUA	OBSERVATIONS
			DDAF
TOURISME			
Commission départementale de l'Action touristique (CDAT)			
- comptes-rendus et pièces annexes	10 ans	C	Collection unique
- arrêtés de composition	10 ans	C	
- rapports des services déconcentrés	10 ans	C	
Campings (notamment autorisations d'aménagement de terrains de camping)	Jusqu'à cessation d'activité	C	Tous les documents
Hôtels et villages vacances	Jusqu'à cessation d'activité ¹	C	
Meublés de tourisme	Jusqu'à cessation d'activité	C	Classement chronologique en fonction de la date de radiation

¹ Verser aux Archives départementales les dossiers concernant les structures ayant cessé leur activité.